

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue **le jeudi 26 mai deux mille onze**, au bureau administratif de la Société au 229, rue St-Omer, Lévis (Québec)

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Patry, Président
M. Jean-Pierre Bazinet, Vice-président
M. Michel Turner, Administrateur
Mme Janet Jones, Administratrice
M. Mario Fortier, Administrateur
M. Serge Côté, Administrateur
M. Jean-Luc Daigle, Administrateur
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.
M. Jean-François Carrier, Directeur général
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général

EST ABSENTE :

Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers

-ORDRE DU JOUR-

1. Ordre du jour
2. Adoption des Procès-verbaux de l'assemblée extraordinaire du 7 avril 2011 et de l'Assemblée Ordinaire du jeudi 21 avril
3. Adoption du Règlement 117 autorisant un emprunt a long terme de 4 747 000\$ pour le financement des projets terminus St-Étienne (Lévis) et l'aménagement d'un stationnement incitatif
4. Location d'un espace à bureau pour le personnel administratif pour une période de six (6) mois
5. Adoption des modifications de tracés et d'ajouts de service pour la période estivale 2011
6. Mandat à la Société de transport de Sherbrooke – Appel d'offres – Services professionnels pour la préparation et le suivi d'un appel d'offre concernant un système d'aide à l'exploitation et information voyageurs en transport adapté
7. Projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté sur le territoire de la Communauté Métropolitaine de Québec
8. Embauche d'un agent de planification et développement
9. Embauche d'un superviseur-répartiteur
10. Comptes payables (séance tenante)

- 11. Points divers
 - 12. Période de questions
 - 13. Levée de l'assemblée
-

1. - Adoption de l'ordre du jour

- RÉSOLUTION 2011-082 -

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'Assemblée Ordinaire du jeudi, 26 mai 2011 soit adopté tel que présenté.

Adoptée-.

2.- Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du jeudi 21 avril 2011 et de l'assemblée extraordinaire du jeudi 7 avril 2011

- RÉSOLUTION 2011-083 -

Il est proposé par Monsieur Serge Côté
appuyé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet

et résolu unanimement

QUE le Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire tenue jeudi, 21 avril 2011 et de l'assemblée extraordinaire du 7 avril 2011 soient adoptés tel que lus.

Adoptée-.

3.- Règlement numéro 117 autorisant un emprunt à long terme de 4 747 000 \$ pour le financement des projets : Terminus Saint-Etienne (Lévis) et l'aménagement d'un stationnement incitatif.

RÉSOLUTION 2011-084-

- ATTENDU QUE** La Société de transport de Lévis (StLévis) a été constituée en vertu de l'article 1 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01);
- ATTENDU QUE** la Société de transport de Lévis, ci-après appelée « la Société », a pour objet l'exploitation d'un réseau de transport de personnes sur le territoire de la Ville de Lévis;
- ATTENDU QUE** la Société projette la réalisation des projets prévus : Terminus Saint-Etienne (Lévis) et l'aménagement d'un stationnement incitatif au PTI 2011-2012-2013 (résolution 2010-159) ;
- ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec subventionnera les projets par l'entremise du Programme d'Aide Gouvernementale au Transport Collectif des personnes (PAGTCP) à hauteur de 75 %;
- EN CONSÉQUENCE,** la Société décrète comme son règlement no 117 ce qui suit :
- ARTICLE 1 :** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long retranscrit.
- ARTICLE 2 :** La Société effectuera les dépenses prévues à l'article 5 du présent règlement pour une somme de 4 747 000 \$.
- ARTICLE 3 :** La Société affectera un montant de 269 093 \$ pour les frais d'émission, frais légaux et escompte en rapport avec la vente des obligations à émettre en vertu du présent règlement.
- ARTICLE 4 :** La Société est autorisée à emprunter la somme de 4 747 000 \$ au moyen d'émission d'obligations pour les fins décrites aux articles 2 et 3 du présent règlement tel qu'il en résulte de l'estimation ci-jointe.

ARTICLE 5 : La Société est, par le présent règlement, autorisée à réaliser les projets : Terminus Saint-Etienne (Lévis) et l'aménagement d'un stationnement incitatif conformément à la politique de subvention du gouvernement du Québec.

Pour cette dépense, la Société appropriera la somme de 4 747 000 \$.

ARTICLE 6 : S'il advient que le montant d'appropriation, dans le présent règlement, soit plus élevé que la dépense effectivement faite en rapport avec ladite appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toute dépense décrétée par le présent règlement et dont l'appropriation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 : Les obligations à émettre pour le montant prévu à l'article 4 seront émises pour une période de dix (10) ans et porteront la date de leur émission.

ARTICLE 8 : Le remboursement annuel à être effectué sur le capital de l'emprunt ci-dessous décrété et le paiement des intérêts sur celui-ci est garanti conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (L.R.Q., c.S-30.1).

ARTICLE 9 : Toute subvention reçue en rapport avec les dépenses prévues au présent règlement sera affectée à la réduction de la dette créée par le présent règlement.

ARTICLE 10 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE le règlement no 117 autorisant un emprunt à long terme devant servir à financer les projets : Terminus Saint-Etienne (Lévis) et l'aménagement d'un stationnement incitatif est adopté tel que lu.

QUE ce règlement d'emprunt no 117 soit transmis à la Ville de Lévis pour approbation, et une fois adopté par le Conseil de la Ville de Lévis, soit transmis au Ministère des Affaires Municipales et des Régions pour autorisation par le ministre.

QUE ce Conseil autorise la Société à emprunter temporairement un montant de 4 747 000 \$ couvrant le règlement no 117 attendant le financement par émissions d'obligations.

Adoptée-

4.- Location d'un espace à bureau pour le personnel administratif pour une période de six (6) mois

RÉSOLUTION 2011-085-

CONSIDÉRANT : la Résolution No 2011-070 autorisant la Direction générale à procéder à un Appel d'Offres sur invitation pour la location d'un bâtiment pour le remisage de certains de ses autobus et des services administratifs pour une période de six (6) mois;

CONSIDÉRANT : que deux (2) Firmes ont été approchées pour offrir à la Société de transport de Lévis la possibilité de louer un espace à bureau pour le personnel administratif ;

CONSIDÉRANT : que deux (2) Firmes ont déposé une soumission conforme au devis le 11 mai 2011 ;

CONSIDÉRANT : l'analyse des soumissions et la recommandation présentée à la Direction générale par le comité d'évaluation;

CONSIDÉRANT : que les coûts de location sont liés au projet d'agrandissement du centre d'opération et par conséquent admissible au programme d'aide gouvernemental au transport collectif des personnes (PAGTCP) du MTQ à la hauteur de 75 %;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet
appuyé par Monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à signer le bail de location avec le locateur représenté par le courtier Fortier Services immobiliers (Lévis) pour une période de six (6) mois au prix mensuel de 5 900 \$ (taxes en sus) incluant tous les frais d'exploitation et ce à compter du 20 juin 2011 selon les conditions stipulées au devis et au contrat.

Adoptée -.

5.- Adoption des modifications de tracés et d'ajouts de service pour la période estivale 2011.

RÉSOLUTION 2011-086-

CONSIDÉRANT QUE l'article 79 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01) précise à quel moment une décision concernant l'établissement, la modification ou la suppression d'un parcours ou d'un circuit s'applique;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Lévis apportera à compter du 27 juin 2011 les améliorations et modifications suivantes à son réseau ;

Établissement du parcours Lévisien 1 :

- **TRACÉ** : de la traverse de Lévis à la route Lagueux à Saint-Étienne en passant par les rues Wolfe, Saint-Joseph, Mgr.-Bourget, le boulevard de la Rive-sud, la route 116 (route du Pont), 1^{ère} avenue, la rue Principale (parcours dans les deux directions).

Établissement du parcours Lévisien 2 :

- **TRACÉ** : du Cégep de Lévis-Lauzon à l'Université Laval en passant par le boulevard de la Rive-Sud, le pont de Québec, le boulevard Laurier, la rue de la Médecine, la rue de la Terrasse, le chemin des Quatre-Bourgeois, la rue du Séminaire jusqu'au Terminus Desjardins avant

d'entreprendre le retour en direction de Lévis, à partir du boulevard Laurier.

Modification du parcours 14 :

- **TRACÉ** : Entre la rue Saint-Omer et le boulevard Alphonse-Desjardins, l'autobus circulera sur le boulevard de la Rive-Sud;
- Sur le boulevard Alphonse-Desjardins, le tracé demeurera sur la voie de circulation publique, sans contournement sur les voies de stationnement des Galeries Chagnon.

Modification du parcours 23 :

- **TRACÉ** : Entre la rue Saint-Omer et le boulevard Alphonse-Desjardins, l'autobus circulera sur le boulevard de la Rive-Sud;
- Entre la route du Président-Kennedy et le boulevard Alphonse-Desjardins, l'autobus circulera sur le boulevard de la Rive-Sud, sans contournement sur les voies de stationnement des Galeries Chagnon.

Modification du parcours 26 :

- **TRACÉ** : En direction sud (en direction du **Walmart**) : passage de l'autobus par le boulevard de la Rive-Sud direction est, la rue Dorval direction nord, la rue Pie-X direction ouest et retour sur la route du Président-Kennedy, sans contournement sur les voies de stationnement des Galeries Chagnon;
- En direction nord (en direction de la route **des îles**) : passage de l'autobus par le boulevard de la Rive-Sud en direction est, le boulevard Alphonse-Desjardins direction nord et retour sur la rue Saint-Georges direction ouest, sans contournement sur les voies de stationnement des Galeries Chagnon.

Modification du parcours 28 :

- **TRACÉ** : Entre la route du Président-Kennedy et le boulevard Alphonse-Desjardins, l'autobus circulera sur le boulevard de la Rive-Sud, sans contournement sur les voies de stationnement des Galeries Chagnon.

Modification du parcours 329 :

- **TRACÉ** : En direction du **Cégep de Lévis-Lauzon** : passage de l'autobus par le boulevard de la Rive-Sud direction est, le boulevard Alphonse-Desjardins direction nord et retour sur la rue Saint-Georges direction est, sans contournement sur les voies de stationnement des Galeries Chagnon;
- En direction de l'**UQAR** : passage de l'autobus par la rue Champagnat direction ouest, boulevard Alphonse-Desjardins direction sud, sans contournement sur les voies de stationnement des Galeries Chagnon.

Modification du parcours 39 :

- **TRACÉ** : En direction du secteur Desjardins, passage de l'autobus sur la route du Président-Kennedy, la rue J.B.-Michaud direction est, le boulevard Alphonse-Desjardins direction nord, la rue Étienne-Dallaire direction ouest, retour sur la route du Président-Kennedy direction nord, le boulevard de la Rive-Sud direction est, sans contournement sur les voies de stationnement des Galeries Chagnon;
- En direction de Pintendre, passage de l'autobus sur le boulevard de la Rive-Sud direction est, le boulevard Alphonse-Desjardins direction sud, la rue J.B.-Michaud direction ouest, la route du Président-Kennedy direction sud, sans contournement sur les voies de stationnement des Galeries Chagnon.

Modification des parcours «Parlementaires» :

- **TRACÉ** : En direction est et en direction ouest sur le boulevard de la Rive-Sud, secteur Desjardins, tous les parcours «parlementaires» circuleront sur le boulevard de la Rive-Sud, sans contournement sur les voies de stationnement des Galeries Chagnon;
- À l'exception du parcours «parlementaire», à destination de la place Georges-V, tous les parcours «parlementaires» effectueront le même tracé sur la Rive-Nord soit : boulevard Laurier, boulevard René-Lévesque, boulevard Honoré-Mercier, Côte d'Abraham, rue de la Couronne, boulevard Charest Est. Fin du parcours sur la rue Saint-Paul, à l'intersection de la rue Abraham-Martin près de la SAAQ.

Suppression du parcours 90.

Suppression du parcours 20 (remplacé par le Lévisien 2).

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de la planification et du développement à la Direction générale ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par Monsieur Michel Turner
appuyé par Madame Janet Jones

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la mise en place des améliorations et des modifications de services proposées par la Direction générale pour qu'elles soient en vigueur à compter du 27 juin 2011.

QUE la clientèle et la population soient informés des dites améliorations et modifications à être apportées au réseau pour la période estivale.

Adoptée.-

6.- Mandat à la Société de transport de Sherbrooke – Appel d’offres – Services professionnels pour la préparation et le suivi d’un appel d’offre concernant un système d’aide à l’exploitation et information voyageurs en transport adapté.

RÉSOLUTION 2011-087-

CONSIDÉRANT : QUE les sociétés de transport de Lévis, Outaouais, Saguenay, Sherbrooke et Trois-Rivières, sont en voie de faire l’acquisition d’un système d’aide à l’exploitation et information voyageurs en transport adapté afin d’améliorer leurs performances et la qualité de leur service;

CONSIDÉRANT : QUE la Société de transport de Lévis désire se faire accompagner d’une équipe d’experts pour le suivi de la démarche en matière de systèmes de transport intelligents ;

CONSIDÉRANT : QU'en vertu de l'article 89 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01), la Société de transport de Lévis désire mandater la Société de transport de Sherbrooke (ci-après désignée « ST Sherbrooke » pour entreprendre, au nom de la Société de transport de Lévis et à l'occasion d'un achat regroupé qui aura lieu conjointement avec la ST Sherbrooke et les sociétés de transport en commun du Québec participantes, toutes les démarches et procédures nécessaires, conformément aux dispositions légales qui s'appliquent aux sociétés de transport, pour procéder à un appel d'offres afin d'octroyer au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage un mandat de services professionnels pour la préparation et le suivi d'un appel d'offre concernant un système d'aide à l'exploitation et information voyageurs en transport adapté;

CONSIDÉRANT : QUE les Sociétés de transport de l'Outaouais, Saguenay, Trois-Rivières, et Lévis souhaitent mandater la Société de Transport de Sherbrooke pour procéder à l'appel d'offres pour le consortium formé des cinq (5) sociétés;

CONSIDÉRANT : QUE les critères d'évaluation des offres doivent permettre de retenir la proposition représentant la meilleure capacité à réaliser le mandat;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet
appuyé par Monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce Conseil approuve les critères d'évaluation et de pondération de l'appel d'offres comme suivants :

Présentation de l'offre	5 points
Compréhension du mandat	10 points
Plan de travail et méthodologie proposée	20 points
Expérience du soumissionnaire en gestion de projets et intégration de systèmes	30 points
Expertise technologique du soumissionnaire	30 points
Capacité de relève	5 points
TOTAL	100 points

QUE ce Conseil mandate la ST Sherbrooke à entreprendre, pour et au nom de la Société de transport de Lévis et à l'occasion d'un achat regroupé qui aura lieu conjointement avec la ST Sherbrooke et les autres sociétés de transport en commun du Québec participantes, toutes les démarches et procédures nécessaires, conformément aux dispositions légales qui s'appliquent aux sociétés de transport, pour procéder par appel d'offres pour l'octroi d'un mandat de services professionnels pour la préparation et le suivi d'un appel d'offre concernant un système d'aide à l'exploitation et information voyageurs en transport adapté ;

QUE ce Conseil mandate la ST Sherbrooke, sous réserve de l'approbation par le ministre des Transports du Québec des conditions et l'éligibilité des subventions provenant soit du PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE AU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES, du PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN DE LA SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC, du PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE À L'AMÉLIORATION DES SERVICES EN TRANSPORT EN COMMUN ou tout autre programme d'aide ;

- pour octroyer, pour et au nom de la Société de transport de Lévis, le mandat de services professionnels pour la préparation et le suivi d'un appel d'offre concernant un système d'aide à l'exploitation et information voyageurs en transport adapté ;
- pour signer, par l'entremise des représentants dûment autorisés de la ST Sherbrooke tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes.

Adoptée-

7.- Projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté sur le territoire de la Communauté Métropolitaine de Québec (CMQ)

RÉSOLUTION 2011-088-

Il est proposé par Monsieur Michel Turner
appuyé par Monsieur Mario Fortier
et résolu unanimement

QUE le Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis autorise le président, Monsieur Michel Patry et le secrétaire Monsieur Mario Sirois à signer l'entente à intervenir sur le projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté sur le territoire de la Communauté Métropolitaine de Québec pour les années 2011 et 2012.

Adoptée.-

8.- Embauche d'un agent de planification et de développement à la Direction de la planification et du développement

RÉSOLUTION 2011-089-

- CONSIDÉRANT :** la résolution 2011-062 par laquelle le conseil d'administration a autorisé la Direction générale à procéder au recrutement et à l'embauche d'une personne à titre d'agent(e) de planification et de développement à la direction de la planification et du développement;
- CONSIDÉRANT :** que l'affichage à l'interne du poste d'agent(e) à la planification et de développement a permis de recueillir deux (2) candidatures ;
- CONSIDÉRANT :** les résultats des entrevues réalisées par le comité d'embauche formé de Monsieur Michel Savard, directeur de la planification et du développement et madame Katia Mérand, chargée de projet à la direction de la planification et du développement ;
- CONSIDÉRANT :** la recommandation du comité d'embauche à la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Serge Côté

appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la nomination de Monsieur Michael Jacques à titre d'agent de planification et de développement à la Direction de la planification et du développement à la Société de transport de Lévis, selon les conditions prévues pour le personnel cadre et professionnel non syndiqué :

- L'agent de planification et de développement entrera en fonction à compter du 30 mai 2011.
- Maintien d'emploi conditionnel aux résultats d'une évaluation par le directeur de la planification et du développement, après trois (3) mois à ce poste, et par la suite à chaque fin d'année civile pour les années subséquentes.

Adoptée.-

9.- Embauche d'un superviseur-répartiteur au service de l'exploitation

RÉSOLUTION 2011-090-

CONSIDÉRANT : la résolution 2011-076 par laquelle le conseil d'administration a autorisé la Direction générale à procéder au recrutement et à l'embauche d'une personne à titre de superviseur-répartiteur au service de l'exploitation;

CONSIDÉRANT : que l'affichage à l'interne du poste de superviseur-répartiteur a permis de recueillir une (1) candidature;

CONSIDÉRANT : que le candidat rencontré occupe déjà à contrat la fonction de superviseur-répartiteur ;

CONSIDÉRANT : les qualités professionnelles et personnelles démontrées jusqu'à présent par le dit candidat ;

CONSIDÉRANT : la recommandation du directeur de l'exploitation, Monsieur Sylvain Lévesque à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale

Il est proposé par Madame Janet Jones
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la nomination de Monsieur Michael Mayrand à titre de superviseur-répartiteur à la direction de l'exploitation à la Société de transport de Lévis, selon les conditions prévues pour le personnel cadre et professionnel non-syndiqué.

Adoptée.-

10.- COMPTES PAYABLES

- RÉSOLUTION 2011-091-

Il est proposé par Monsieur Michel Turner
appuyé par Madame Janet Jones

et résolu unanimement

QUE les comptes provenant du registre des déboursés préparés par le service de la comptabilité et ci-annexés pour faire partie intégrante de la présente soient acceptés à savoir :

Salaire : # 14 à # 17 504 177.40\$

Bordereaux nos : # 16989 à # 17110 1 056 844.21\$

Paiements directs : 27 421.04\$

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussigné, *Jean-François Carrier, trésorier* certifie par la présente que les crédits sont disponibles à même le budget 2011 de la Société de transport de Lévis pour acquitter le paiement des comptes payables.

Adoptée.-

11.- Points divers

11.1- Adoption de nouveaux dépositaires pour la vente des titres de transport de la Société de transport de Lévis

RÉSOLUTION 2011-092-

- CONSIDÉRANT :** l'implantation du système de vente et de perception électronique (OPUS) pour septembre 2011;
- CONSIDÉRANT :** qu'une liste composée de 31 dépositaires pour la vente de titres de transport de la St Lévis a été présenté et adopté par le conseil d'administration de la StLévis (ref : résolution no : 2011-053) ;
- CONSIDÉRANT :** que récemment deux (2) dépositaires ont décidé de cesser leurs activités de vente de titres de transport de la StLévis ;
- CONSIDÉRANT :** que la direction du service du marketing et du développement des affaires a proposé à la Direction générale de mettre fin à la relation d'affaire avec l'un de nos dépositaires en raison du faible volume de vente de titres de transport ;
- CONSIDÉRANT :** que ces changements ont nécessités la recherche de nouveaux points de vente ;
- CONSIDÉRANT :** que des démarches effectuées par la direction du service du marketing et du développement des affaires ont permis d'identifier deux (2) nouveaux dépositaires dont l'un servira de centre de services (réf. Fpd no SMD 2011-006) ;
- CONSIDÉRANT :** que les deux (2) nouveaux dépositaires proposés répondent aux critères de performance établie par la StLévis ;
- CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Serge Côté
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à accorder le droit de vente des titres de transport de la StLévis au deux (2) dépositaires situés dans le quartier St-Jean-Chysostome et dans le secteur Lauzon (Lévis) afin de bien répondre aux besoins des résidents de ces secteurs.

Adoptée.-

11.2.- Autorisation de signature de l'avenant no 2 du protocole d'entente sur un système de vente de titres et de perception des recettes

RÉSOLUTION 2011-093-

ATTENDU QUE : la Société de transport de Lévis désire maintenant se joindre au protocole d'entente sur un système de vente de titres et de perception des recettes afin d'acquérir des services reliés aux équipements de vente et perception, notamment l'utilisation du système OPUS ;

Il est proposé par Monsieur Michel Turner
appuyé par Madame Janet Jones

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise le directeur générale Monsieur Jean-François Carrier à signer pour et au nom de la Société de transport de Lévis, l'avenant no 2 du protocole d'entente sur un système de vente de titres et de perception des recettes.

Adoptée.-

12. - Période de questions

13. - Levée de l'assemblée

- RÉSOLUTION 2011 -094-

Il est proposé par Monsieur Serge Côté
appuyé par Monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

Le Président, Michel Patry

Le secrétaire, Mario Sirois